



Séance du 08 OCTOBRE 2018
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Ville de SAINT MARC SUR COUESNON

Présents : J. MASSON, G. LÉONARD, A. CHESNEL, V. PIGEON, C. PÉGNÉ, S. FÉVRIER, C. CORNEC, D. ROYER, I. CHARRAUD, JF. VALLÉE, P. LABBÉ.

Absent excusé : E. PELÉ donne pouvoir à A. CHESNEL.

Absent : JM. CLAIRAY

Secrétaire de Séance : V. PIGEON

1) Travaux de réfection du parking de la Mairie : Fougères Agglomération : demandes de fonds de Concours (FDC) et de Fonds de compensation de la DGF (FCDGF)

Vu l'article 5216-5 (VI) du code général des collectivités territoriales ;

Le Maire propose au conseil municipal :

- ☞ de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 4 263 € au titre de la répartition 2018 du Fonds de Développement des Communes.
- ☞ de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 3 456 € au titre de la répartition 2018 du Fonds de compensation de la DGF.
- ☞ d'affecter les recettes au projet suivant dont le plan de financement prévisionnel est indiqué ci-dessous :

↳ Travaux de réfection et d'aménagement de sécurité du parking de la Mairie

Plan de financement prévisionnel en € HT

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Travaux | 80 000.00 € | Département (Amende Police) | 5 350.00 € |
| Maîtrise d'œuvre | 5 800.00 € | DETR (40%) | 35 000.00 € |
| Géomat (plan topo) | 1 200.00 € | Fougères Agglo : FDC | 4 263.00 € |
| Médialex | 500.00 € | Fougères Agglo : FCDGF | 3 456.00 € |
| | | Autofinancement | 39 431.00 € |
| TOTAL | 87 500.00 € | TOTAL | 87 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 4 263 € au titre de la répartition 2018 du Fonds de Développement des Communes ;
- De solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 3 456 € au titre de la répartition 2018 du Fonds de compensation de la DGF ;
- D'affecter les recettes aux travaux de réfection et d'aménagement de sécurité du parking de la Mairie dont le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2) Travaux de peinture : devis FERRON et devis MALLE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que des devis de peinture ont été demandés aux entreprises FERRON de St Sauveur des Landes et MALLE de St Aubin du Cormier pour des travaux sur le porche d'entrée de la Mairie (lambris et structure en métal), sur la porte du logement de la directrice (côté cour), sur la porte des toilettes de l'école et sur la porte des toilettes publiques.

Les devis sont les suivants :

- SARL FERRON Peinture de St Sauveur des Landes : 1 629.35 € HT
- MALLE Peinture de St Aubin du Cormier : 2 327.47 € HT

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la réalisation de ces travaux de peinture et sur le choix de l'entreprise pour l'exécution de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'effectuer des travaux de peinture sur le lambris rouge et sur la structure métallique de l'entrée de la Mairie, sur la porte du logement de la directrice (côté cour), sur la porte des toilettes de l'école ainsi que sur la porte des toilettes publiques ;
- De retenir le devis de la SARL FERRON de St Sauveur des Landes pour un montant de 1 629.35 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

3) Ecole : mise en place de volets roulants : devis RTMB et devis JOHAN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la directrice de l'école a demandé s'il était possible de remplacer les stores de sa classe car ceux-ci sont cassés. Après avoir été voir sur place, le Maire a conclu qu'il serait préférable de mettre en place des volets roulants (question de durée de vie et d'isolation thermique). Pour cela, 2 devis ont été demandés :

- SARL RTMB de St Marc le Blanc : 3 826.10 € HT
- EURL JOHAN de Combourtillé : 2 330.44 € HT

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les devis présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mettre en place des volets roulants sur les 5 fenêtres de la classe de CM2 ;
- De retenir le devis de l'EURL JOHAN de Combourtillé pour un montant de 2 330.44 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4) Ecole : changement des menuiseries et mise en place de volets roulants : devis RTMB

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les fenêtres de l'école situées dans le hall d'entrée de la classe des CM2 et l'ancienne bibliothèque sont en bois et abîmées.

Dans un souci d'isolation thermique et d'économie d'énergie, le Maire a demandé un devis aux entreprises RTMB de St Marc le Blanc et JOHAN de Combourtillé pour remplacer les fenêtres et porte en bois par du PVC en double vitrage. De plus, il a demandé le chiffrage de volets roulants. Les devis s'élèvent à :

- SARL RTMB de St Marc le Blanc : 6 240.26 € HT
- EURL JOHAN de Combourtillé : 6 059.93 € HT

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De remplacer les menuiseries du hall d'entrée de la classe de CM2 (1 porte et 1 fenêtre) ainsi que les 2 fenêtres situées dans l'ancienne bibliothèque et d'y installer des volets roulants dans un souci d'isolation thermique et d'économie d'énergie ;
- De retenir le devis de l'EURL JOHAN de Combourtillé pour un montant de 6 059.93 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5) Ecole : placard sous le préau : devis RTMB et devis JOHAN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du marché de travaux de la Médiathèque, il avait été décidé de mettre en place un placard de rangement sous le préau de l'école afin de compenser la perte d'espace de rangement liée à la récupération du local pour les besoins de la construction de la Médiathèque. Les entreprises JOHAN et RTMB ont été consultées.

- SARL RTMB de St Marc le Blanc : 1 391.88 € HT
- EURL JOHAN de Combourtillé : 2 130.80 € HT

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mise en place un placard de rangement sous le préau de l'école ;
- De retenir le devis de la SARL RTMB de St Marc le Blanc pour un montant de 1 391.88 € HT ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6) Ecole privée Ste Thérèse de St Aubin du Cormier : demande de participation aux fournitures scolaires 2017-2018

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'OGEC de l'école privée Ste Thérèse de St Aubin du Cormier sollicitant une participation de la Commune au titre des fournitures scolaires pour l'année 2017-2018 pour 14 enfants.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 25 €/élève soit un total de 350 €. Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De participer à hauteur de 25 €/élève aux fournitures scolaires 2017-2018 de l'école privée Ste Thérèse de St Aubin du Cormier, soit 14 élèves soit 350 € ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

7) Fougères Agglomération : rapport d'activité 2017

M. le Maire donne lecture des grandes lignes du rapport d'activité 2017 de Fougères Agglomération. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, n'apporte pas d'observation à ce rapport.

8) Questions Diverses

- *Prochaine réunion de Conseil Municipal*: Lundi 12 Novembre 2018 à 20h
- *Démission de Mme Lise GIGORY* : M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme Lise GIGORY, présentant sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale, pour des raisons personnelles. **Le Conseil prend acte de cette décision.**
- *Contrat d'Objectif* : composition d'une commission de travail (rédaction du cahier des charges avec l'aide de Mme RENARD du Département).
 - ↪ J. MASSON
 - ↪ G. LEONARD
 - ↪ V. PIGEON
 - ↪ D. ROYER
 - ↪ I. CHARRAUD
- *Commune Nouvelle : choix prestataire informatique : accord de principe*

| | JVS | Berger Levrault (hors bureautique hébergé) |
|-----------------------------------|--------------------|---|
| Coût 1ère Année | 12 571.13 € | 17 306.57 € |
| Coût 2ème Année | 8 382.97 € | 8 027.42 € |
| Coût 3ème Année | 8 382.97 € | 8 027.42 € |
| TOTAL sur 3 ans de contrat | 29 337.08 € | 33 361.40 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe pour retenir la proposition financière de JVS dans le cadre de l'uniformisation des logiciels administratifs de la future Commune Nouvelle. Il autorise le Maire à signer un bon de commande groupé avec les Communes de St Jean sur Couesnon, St Georges de Chesné et Vendel afin de pouvoir commencer les reprises de données au plus vite et être prêt au 01/01/2019.

→ Location logement "2 impasse du Bas St Marc": attribution ou composition d'une commission d'attribution ?

Suite à la mise en ligne de l'annonce pour la location du logement communal situé "2 impasse du Bas St Marc", une quinzaine de visites a été effectuée mais seulement 3 dossiers de candidature ont été déposés en Mairie.

Le Maire demande au Conseil Municipal, s'il souhaite attribuer le logement ce soir ou s'il souhaite composer une commission d'attribution qui statuera sur le dossier des 3 candidats.

Compte-tenu, du nombre réduit de dossier, le Conseil a décidé d'attribuer le logement. Après discussion et vote, à la majorité des votants, le logement a été attribué à Mme Isabelle ROBINET.

→ Déclassement de voirie communale : certaines voies communales ne sont plus affectées à l'usage public depuis de nombreuses années. Suite au remaniement cadastral du bourg effectué au 1er semestre 2018, le géomètre nous propose de déclasser certaines portions de voirie afin de les céder aux riverains concernés. Les voiries concernées sont :

☞ Lieu-dit "La Gautrais": section YI = 89 m² et section B = 45 m²

☞ Lieu-dit "La Motte" : section YC = 190 m²

☞ Impasse du Relais : section B = 107 m²

Après discussion, le Conseil Municipal, prend acte des propositions de déclassement. Il reporte cette question à une réunion ultérieure, le temps de voir s'il n'y a pas d'autre voie communale de concernée par un déclassement.

→ Installation d'un pylône pour les Telecom : dans le cadre de ses activités d'opérateur d'infrastructures, TDF, partenaire des collectivités locales, souhaiterait implanter sur le territoire de la Commune un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunication. Le terrain idéal cadastré YM n°62 est situé le long de la départementale 812, d'une contenance de 220 m². TDF nous propose une location de 12 ans pour un loyer de 1 500 € / an ou un achat à 12 000 €.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir réfléchir à cette implantation et aux propositions de TDF.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet d'implantation d'un relais radioélectrique. Il serait, éventuellement, d'accord pour louer, à TDF, les 220 m², de la parcelle cadastrée section YM n°62, nécessaire. Néanmoins, il demande à voir le projet de contrat de bail et le plan d'implantation du projet avec la délimitation du terrain.

Actes rendus exécutoires après dépôt en Préfecture le : 09/10/2018